



23 octobre 2015
BXL 8h45>16h30

Salle des Congrès - Maison des Parlementaires, rue de Louvain 21

La Convention d'Istanbul ; Un nouvel outil pour lutter contre les mutilations génitales féminines

Objectif de la Conférence

L'objectif de la conférence est de présenter la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, comme nouvel instrument de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) et les violences qui y sont liées (les mariages forcés, les violences sexuelles), dans le cadre de la protection nationale ou internationale.

Des experts viendront exposer le contenu de la Convention ainsi que le mécanisme de contrôle instauré par celle-ci et présenteront des outils permettant de suivre la mise en œuvre de la Convention. S'agissant d'une Convention adoptée au Conseil de l'Europe et à laquelle l'Union Européenne peut devenir partie, les

outils développés par la Commission européenne seront également présentés.

Des tables rondes, rassemblant différents intervenants concernés en matière de prévention et de protection (tant nationale qu'internationale) des femmes et des filles seront organisées pour échanger de l'impact attendu de la Convention d'Istanbul sur leur travail en Belgique.

La conférence s'adresse aux parlementaires belges ainsi qu'aux avocats, aux magistrats, aux travailleurs sociaux, aux acteurs de la prévention et de la lutte contre les MGF et aux instances d'asile.

**Conférence
INTACT et
GAMS
Belgique**

Matinée

- > **8h45** Accueil et mot de bienvenue
- > **9h15** Introduction par [Christine Flamand](#), coordinatrice asbl INTACT
- > **9h25** Présentation de la Convention d'Istanbul et mécanismes de mise en œuvre
[Johan Friestedt](#), administrateur, Conseil de l'Europe
- > **9h50** Le rôle du Parlement national dans le suivi de l'application de la Convention, [Béatrice Fresko-Rolfo](#), Conseil national et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (à confirmer)
- > **10h05** Guide pratique : la Convention d'Istanbul, un outil pour mettre fin aux MGF
[Natalie Kontoulis](#), End FGM Network
- > **10h25** Outils développés par l'Union Européenne pour lutter contre les MGF
[Anne van Nistelrooij](#), Commission Européenne, DG Justice
- > **10h50** Questions-réponses

> **11h10** Pause

- > **11h30** Table ronde : La prévention des mutilations génitales féminines et le soutien médico-psycho-social des femmes et jeunes filles excisées
modérée par [Fabienne Richard](#), directrice du GAMS Belgique

Panel :

- [Marijke Weewauters](#), Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes
- [Marie-Fabienne Muyle](#), Travel Clinic, CHU St-Pierre
- [Samia Youssouf](#), animatrice communautaire, GAMS Liège

- > **12h30** Questions - réponses

> **13h00** Lunch

Journée

- > **14h00** Témoignage
- > **14h15** La Convention d'Istanbul et la Convention de Genève; contexte et apport, [Andrea Vonkeman](#), UNHCR
- > **14h45** Table Ronde : Impact de la Convention d'Istanbul sur la protection internationale, modérée par [Céline Verbrouck](#), présidente INTACT

Panel :

- [Sophie Van Balberghe](#), Commissaire adjointe CGRA
- Un représentant du Conseil du Contentieux des Etrangers
- Un représentant du Comité belge d'aide aux réfugiés

- > **15h45** Questions - réponses

- > **16h15** Conclusions par [Els Van Hoof](#), députée fédérale

> **16h30** Fin

Programme

La Convention d'Istanbul ; Un nouvel outil pour lutter contre les mutilations génitales féminines

Après-midi



Informations pratiques

LIEU

Le Colloque aura lieu le **23 octobre 2015** à la **Salle des Congrès**, Maison des Parlementaires, Rue de Louvain 21, 1000 Bruxelles, de 8h45 à 16h30.

Accès

La Salle des Congrès se trouve au sein de la Maison des Parlementaires, à proximité de la station de métro Madou (ligne 2 et 6).

Langue

Le Colloque se déroule en français, néerlandais et anglais. Une traduction simultanée est prévue toute la journée.

Inscriptions

Le Colloque est gratuit mais l'inscription préalable est obligatoire et ce, avant le 8 octobre 2015 via ce formulaire en ligne.

Pour toute information : badia@intact-association.org ou tel. 02 539 02 04 - par fax 02 215 54 81.

Points de formation continue pour avocats

Le Colloque est agréé au titre de la formation permanente pour avocats, à concurrence de 6 points. Des attestations seront délivrées sur place.

Avec le soutien de

